



equienercoop

Société Coopérative - Junglinster

Aux coopérateurs de EquiEnerCoop
société coopérative

Junglinster, le 10 juin 2020

Assemblée Générale 2020

Chers coopérateurs, chères coopératrices,

Considérant les restrictions de rassemblement en raison de l'état de crise déclaré par le règlement grand-ducal du 18 mars 2020 dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, le conseil d'administration a décidé d'organiser l'assemblée générale par vidéoconférence respectivement sur papier.

La date de l'assemblée générale concernant l'exercice 2019 est fixée au 25 Juin 2020, à 19h00.

Vous aurez à votre disposition toutes les informations, les rapports, bilan, comptes charges et profits, ...

Pour toute information supplémentaire, nous vous prions de nous contacter à l'adresse e-mail admin@equienercoop.lu

En annexe de la présente, vous trouvez le bulletin de vote en relation avec les points statutaires. Nous vous prions de le compléter, cf paragraphe « Bulletin de vote en relation avec les points statutaires » et ou bien scanner le document rempli et envoyer le document scanné par email à admin@equienercoop.lu,

ou, d'envoyer le document rempli par voie postale à

EquiEnercoop, société coopérative,
c/o Jules Muller, président du conseil d'administration,
16, rue du Kiem
L-6187 Gonderange
avant le vendredi 22 juin 2020.

Par le principe 'Qui ne dit mot, consent', le conseil d'administration considère le silence des coopérateurs et coopératrices qui ne s'exprimeront, pas comme accord aux résolutions proposées.

Le lien pour accéder à la vidéoconférence 'Zoom' vous sera communiqué le 22 juin. Pour des raisons d'organisation, veuillez confirmer votre participation à la vidéoconférence à admin@equienercoop.lu





equienercoop

Société Coopérative - Junglinster

Ordre du jour

Points statutaires

1. Allocution du président
2. Constat du quorum présent et représenté
3. Rapport général du Conseil d'Administration
4. Présentation du bilan et du compte pertes et profits de l'exercice 2018
5. Rapport du commissaire aux comptes
6. Affectation des résultats, Réserve légale
7. Budget 2020/2021
8. Rapport des commissaires
9. Décharge à donner au conseil d'administration,
10. Nomination du commissaire aux comptes externe
11. Nomination des commissaires internes
12. Projets futurs, autorisation au conseil d'administration d'étudier et d'entamer des projets en 2020 / 2021
13. Divers

Bulletin de vote en relation avec les points statutaires

Au cas où vous seriez dans l'indisponibilité de prendre part à l'assemblée générale vous êtes en droit de nous renvoyer le formulaire en annexe dûment rempli. Veuillez indiquer sur le formulaire votre nom et adresse, votre numéro de convention ainsi que les numéros de convention des membres que vous représentez avant de nous l'envoyer dûment daté et signé avant le **22 juin 2020**. Notez qu'un coopérateur-membre ne peut que représenter 2 autres coopérateurs à l'exception de la représentation des membres mineurs.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration a été élu en 2018 pour une durée de 6 ans (Article 16 des statuts). Dans le cas où vous désiriez contribuer directement aux travaux du Conseil d'Administration, évaluation de nouveaux projets ou contribuer à la maintenance de projet en cours laissez le savoir par message électronique à admin@equienercoop.lu

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Jules Muller, Président du Conseil d'Administration

Statuts : <https://www.equienercoop.lu/statuten/>

